

EXTRAIT du REGISTRE
des Délibérations du Conseil Municipal

OBJET : Choix de l'entreprise attributaire du marché de restauration en cantine scolaire

Séance du 22 juillet 2020

L'an deux mille vingt, le vingt-deux Juillet à dix-neuf heures, en application de l'article L.2121-7 du Code général des collectivités territoriales (CGCT), les membres du Conseil Municipal de la Commune Nouvelle de Plateau d'Hauteville (Ain), dûment convoqué par courrier électronique et postal le quinze juillet deux mille vingt, se sont réunis (en raison du COVID 19) dans la salle de l'étage du bâtiment dit de la salle des fêtes, place Rougy à Hauteville de Plateau d'Hauteville, en séance ordinaire sous la présidence de Monsieur Philippe EMIN, Maire.

Nombre de conseillers en exercice au jour de la séance : 29

Membres présents : 26

Georges BERMOND, Sébastien BEVOZ, Claire BILLON-BERTHET, Joël BORGEOU, Didier BOURGEOU, Solange DOMINGUEZ, Amélie COCHET, Bernard CORTINOVIS, Jean-Michel CYVOCT, Jacques DRHOVIN, Philippe EMIN, Jacques FUMEX, Patrick GENOD, Maria GUILLERMET, Alexandre LALLEMENT, Gilbert LEMOINE, Karine LIEVIN, Stéphane LYAUDET, Jessie MARIN, Alain MASSIRONI, Eliane MERMILLON, Marie-H. PERILLAT, Stéphanie PERNOD BEAUDON, Nicole ROSIER, Karine VANDERME, Sonia ZANI

Membres absents excusés avec pouvoir : 3 (3 pouvoirs représentés) : Corinne BOYER (pouvoir à Karine VANDERME), Gérard CHAPUIS (pouvoir à Nicole ROSIER), Humbert CRETIER (pouvoir à Joël BORGEOU),

Membres absents : 0

Secrétaire de séance : Claire BILLON-BERTHET

Soit : 26 présents, 3 pouvoirs,

**Solange DOMINGUEZ, Stéphanie PERNOD BEAUDON, Jacques FUMEX et Alain MASSIRONI font valoir qu'ils ne prennent pas part au vote ;
donc 25 votants.**

M. Le Maire expose qu'une consultation a été lancée le 12 juin 2020 sur la plateforme dématérialisée du journal La Voix de l'Ain et sur le journal « La Voix de l'Ain », relative à la fourniture de repas en liaison froide pour les cantines scolaires des écoles de Plateau d'Hauteville : école maternelle du Centre d'Hauteville-Lompnes, école de Cormaranche-en-Bugey et école de Thézillieu.

Les candidats avaient jusqu'au 10 juillet 12h00 pour apporter leur réponse à cette consultation.

Si 12 entreprises ont téléchargé le dossier de consultation sur la plateforme, un seul établissement a apporté réponse : l'association Hauteville Stages Sport Santé (H3S).

Il est proposé à la MAPA d'examiner cette réponse conformément au cahier des charges, au regard des critères précisés dans le règlement de la consultation : valeur technique (55%), tarif (30%), communication (5%), protection de l'environnement (5%), valorisation de l'emploi local (5%).

Après examen du dossier de candidature, les membres de la commission MAPA propose de retenir l'offre proposée par le centre Hauteville 3 S pour la fourniture de repas des cantines scolaires.

Ce marché est conclu pour une durée d'une année. L'offre de base stipule une composante BIO par repas ainsi qu'un repas complet BIO par mois et un repas à base de protéines végétales par quinzaine.

Le prix du repas journalier revient à 4.48€TTC.

La commission Education Jeunesse prend acte et sera attentive aux prestations proposées par l'association notamment sur la qualité des produits et l'approvisionnement local affirmé.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, des membres présents ou représentés,

- **ACCEPTE** l'offre relative à la fourniture de repas pour la restauration scolaire pour l'année scolaire 2020-2021, des écoles de la commune de l'association Hauteville 3 S pour 4.48 €TTC le repas, conformément au cahier des charges, au regard des critères précisés dans le règlement de la consultation.

- **DONNE POUVOIR** à Monsieur le Maire pour l'exécution de la présente délibération.

AINSI FAIT ET DELIBERE, LES JOUR, MOIS ET AN SUSDITS, TOUS LES MEMBRES PRESENTS ONT SIGNE AU REGISTRE.

Copie certifiée conforme au registre des délibérations

Le Maire, Philippe EMIN

